

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Porté à connaissance du projet Ferme pilote d'éoliennes flottantes et son raccordement au réseau public de transport d'électricité - EolMed - Gruissan

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EOLMED

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Marc BOUCHET - Président de Lucia Holding

RCS / SIRET

8 1 9 7 0 5 9 3 0

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 31 : Installations en mer de production d'énergie	Rubrique 4.1.2.0: Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique et ayant une incidence directe sur le milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000€ : Autorisation
Catégorie 33: Lignes électriques sous marines en haute et très haute tension	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ferme pilote: le projet initial de la ferme pilote comportait 4 éoliennes de 6.15MW SENVION. Le projet modifié prévoit de les substituer par 3 éoliennes de 10MW MVOW (Mitsubishi Vestas Offshore Wind). Les flotteurs supportant des éoliennes seront constitués soit d'acier ou de béton et leurs dimensions réduites par rapport au projet initial. Un flotteur de raccordement sera situé près de l'éolienne n°2 pour servir de point de raccordement et regroupera les câbles des éoliennes et le câble de raccordement à terre.

Raccordement: le raccordement au Réseau Public de Transport d'Electricité (RPT) ne se fait plus au niveau de tension 33kV, mais à 63kV. Les câbles sont dimensionnés pour la puissance maximale du parc pilote soit 30MW. Le tracé de l'ouvrage de raccordement au RPT prévu au projet initial demeure inchangé ainsi que les travaux d'extension du poste électrique de Port-La Nouvelle. Le transformateur élévateur de tension 33/63kV qui devait être installé dans le poste électrique de Port-La Nouvelle n'est plus nécessaire.

4.2 Objectifs du projet

Cette modification du projet initial fait suite à la défaillance du fournisseur de turbines Senvion qui ne lui permet plus d'assurer la fourniture des éoliennes pour le projet EolMed. Ce choix d'éolienne avait été validé par l'ADEME et le PIA.

Depuis la désignation du projet EolMed comme lauréat de l'Appel A Projet "fermes pilotes d'éoliennes flottantes" en 2016, les technologies ont évoluées et de nouvelles éoliennes plus puissantes sont disponibles sur le marché qui permettent de produire plus d'électricité que ce qui était prévu initialement.

Afin de pallier la défaillance de Senvion, le fournisseur MVOW - Mitsubshi Vestas Wind Offshore - a été retenu pour équiper la ferme pilote EolMed.

3 éoliennes MVOW d'une puissance unitaire de 10MW remplaceront les 4 éoliennes Senvion de puissance unitaire 6.15MW. La puissance totale du parc EolMed passera de 24.6MW à 30MW.

Cette diminution du nombre d'éoliennes est de nature à ne pas augmenter les impacts du projet, voire même à les diminuer. Le niveau de tension en sortie des turbines MVOW étant de 66kV, le raccordement au RPT se fera sur le niveau de tension de 66kV.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ferme pilote: La localisation du projet modifié est identique à celle du projet initial. Du fait de la suppression d'une éolienne par rapport au projet initial, la durée d'assemblage au port, ainsi que la durée du chantier d'installation en mer pourront être réduit. La hauteur maximale dans le port à quai de la nouvelle structure (éolienne + flotteur) sera de 198m. Les éoliennes seront stockés à quai de façon temporaire et la vitesse de rotation n'excédera pas plus de 2 tours/minute.

Raccordement: les câbles sont dimensionnés à la puissance maximale du parc pilote et ne permettront pas d'aller au-delà des 30MW. Les nouvelles caractéristiques techniques des câbles souterrains ou sous-marins ne sont pas de nature à apporter des modifications sur les travaux de génie civil. Les caractéristiques des tranchées restent les mêmes: largeur, profondeur et technique pour réaliser la tranchée. Les techniques d'ensouillages du câble électrique sous-marin seront conservées, aussi les impacts des travaux de la liaison sous-marines resteront inchangés. Les techniques de construction du câble souterrain seront également conservés. Le tracé de l'ouvrage de raccordement au RPT prévu au projet initial demeure inchangé ainsi que les travaux d'extension du poste électrique de Port-La Nouvelle, bien que le transformateur élévateur de tension 33/63kV ne soit plus nécessaire.

Les modifications au projet initial engendreront des effets et des incidences similaires voire légèrement plus faibles que ceux engendrés par le projet initial en raison de la diminution du nombre d'éoliennes.

Ces modifications sont présentés dans le Porter à Connaissance annexé au présent CERFA.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ferme pilote: En phase d'exploitation les éoliennes produiront environ 110.67GWh/an, soit une augmentation de 3% par rapport au projet initial. La capacité de production installée va être portée de 24.6MW à 30MW.

Raccordement: Le niveau de tension de raccordement des turbines initialement à 33kV passe à 63kV.

Les modifications au projet initial engendreront des effets et des incidences similaires voire légèrement plus faibles que ceux engendrés par le projet initial en raison de la diminution du nombre d'éoliennes.

Ces modifications sont présentés dans le Porter à Connaissance annexé au présent CERFA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les sociétés EolMed et RTE ont déposé en date du 18/06/2018, complété le 7/12/2018, le dossier de création de ferme pilote d'éoliennes flottantes EolMed et son raccordement au RPT. EolMed pour son projet initial de ferme pilote a obtenu les autorisations suivantes: Arrêté Préfectoral d'AE n°DREAL/DE-DMMC-11-2019-009 // Arrêté préfectoral de CUDPM n°DDTM-SATEM-2019-034. RTE pour son projet initial de raccordement de la ferme pilote d'éoliennes a obtenu les autorisations suivantes: Arrêté préfectoral d'AE n°DREAL/DE-DMMC-11-2019-008 // Arrêté préfectoral de CUDPM n°DDTM-SATEM-2019-035 // Arrêté Préfectoral de DUP du 15/10/2019 // Arrêté préfectoral d'APO du 15/10/2019. Un PC a été déposé le 20/02/2020 par RTE pour les travaux d'extension du poste électrique de Port-La Nouvelle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie de la zone de concession - zone de concession ouvrage de raccordement	5.5km ² - 756ha (inchangé)
nombre de structure flottante	4 (3 éoliennes + 1 flotteur raccodt)
hauteur totale maximale	198m
nombre total d'ancres	24
Linéaire de raccordement en mer	24km - inchangé
Linéaire de raccordement à terre	3km - inchangé

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet de ferme pilote EolMed est situé en Méditerranée sur la côte Languedocienne, à 18km au large des communes de Gruissan et de Port-La Nouvelle.
Le raccordement au RPT est situé à Port-La Nouvelle.
Les coordonnées indiquées ici correspondent à celles de l'éolienne n°2 (centre de la ferme pilote)

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°03'03"03 Lat. 43°43'43"43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Port-La-Nouvelle

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

-Projet initial de ferme pilote d'éoliennes flottante EolMed- Gruissan a fait l'objet d'une AEU - Arrêté préfectoral n°DREAL/DE-DMMC-11-2019-009 signé le 20/11/2019 signé par la préfète de l'Aude
- Projet initial de son raccordement au RPT d'électricité a fait l'objet d'une AEU - Arrêté préfectoral n°DREAL/DE-DMMC/11-2019-008 signé par la préfète de l'Aude le 20/11/2019.
Les travaux objets de ces autorisations n'ont pas encore commencés.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'ouvrage de raccordement est situé à l'intérieur des zones d'inventaires suivantes : ZNIEFF Type I : 910030041 « Garrigues du Cap Romarin » - 910011256 « Lido de Lapalme » ZNIEFF Type II : 910011255 « Complexe lagunaire de Lapalme » ZICO LR 03 « Etangs de Leucate et Lapalme »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'ouvrage de raccordement est situé sur la Commune de Port-La-Nouvelle
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'ouvrage de raccordement est situé sur le territoire du PNR La Narbonnaise en Méditerranée
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'ouvrage de raccordement est situé sur la commune de Port-La-Nouvelle, couvert par le PPRT n°2014308-0014 approuvé le 19 novembre 2014 - Zone Industrielle de Port-La-Nouvelle
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement: situé à l'intérieur des ZPS FR9112035 et FR911006 et de la ZSC FR9102013 Ferme pilote: à proximité du site FR9102018 11 sites N2000 se situe dans l'aire d'étude éloignée.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'analyse des modifications apportées au projet initial de la ferme pilote et de son raccordement montre que les effets et les incidences sont similaires voire légèrement plus faibles que ceux engendrés par le projet initial et qui ont fait l'objet d'une étude d'impact. Les modifications apportées au projet initial ne sont pas de nature à engendrer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'analyse des modifications apportées au projet initial de la ferme pilote et de son raccordement montre que les effets et les incidences sont similaires voire légèrement plus faibles que ceux engendrés par le projet initial et qui ont fait l'objet d'une étude d'impact. Les modifications apportées au projet initial ne sont pas de nature à engendrer des impacts sur un habitat, une espèce inscrite au formulaire standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne n'est donc pas susceptible d'engendrer des impacts supplémentaires.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne n'est donc pas susceptible d'engendrer des impacts supplémentaires. De plus, la suppression d'une éolienne permet de réduire la surface de la zone d'implantation de XX%
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne n'est donc pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne n'est donc pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne n'est concerné ni n'engendre pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne ainsi que la suppression d'une éolienne réduit l'intensité du trafic maritime associé au projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne ainsi que la suppression d'une éolienne n'engendre pas de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne ainsi que la suppression d'une éolienne n'engendre pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne ainsi que la suppression d'une éolienne n'engendre pas d'émission lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne ainsi que la suppression d'une éolienne n'engendre pas de production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne ainsi que la suppression d'une éolienne n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude du projet modifié de la ferme pilote montre que les impacts sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial. Le projet de changement du modèle d'éolienne ainsi que la suppression d'une éolienne permet de réduire la zone d'implantation et donc de redonner de l'espace aux pêcheurs. Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste en la modification des éoliennes ainsi que la suppression de l'une d'entre elles. Comme vu dans le 6.1, le projet n'impacte pas les composantes de l'environnement étudiées dans l'étude d'impact et le dossier de porté-à-connaissance. Ainsi, ce changement n'aura pas d'incidences susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet consiste en la modification des éoliennes ainsi que la suppression de l'une d'entre elles. Comme vu dans le 6.1, le projet n'impacte pas les composantes de l'environnement étudiées dans l'étude d'impact et le dossier de porté-à-connaissance. Ainsi, ce changement n'aura pas d'incidences susceptibles d'être de nature transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'évaluation des impacts pour l'ensemble des composantes de l'environnement révèle que les impacts projet modifié sont similaires voire légèrement plus faibles que le projet initial.

Ainsi l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi sont maintenues dans le projet modifié.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La comparaison entre le projet initial et le projet modifié dont fait l'objet le présent CERFA montre que les impacts sont similaires voire légèrement réduits. Ces éléments sont présentés dans le dossier de porté-à-connaissance joint au présent CERFA. Ce document montre que la réduction du nombre d'éoliennes n'engendre pas de modifications substantielles du projet.

Le projet initial ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale conduit EolMed à conclure à la non-nécessité d'une nouvelle évaluation environnementale du projet modifié.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de porter à connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Villeneuve-Lès Béziers

le,

07/06/2020

Signature



Yannick BOCQUENET
Responsable de Projets

